

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU JEUDI 8 JUIN 2017

PROCES-VERBAL

Convocation du 1^{er} juin 2017

Membres en exercice : 22

Présents : 17 (16 pour le vote du point XI)

Présidence : Michael KRAEMER

16 Conseillers municipaux : Guy CHARRON - Véronique RIONDET - Maurice ACHARD PICARD - Jean-Charles TABITA (sauf pour le point XI) - Marcelle DUPONT - Jean-Paul GOUTTENOIRE - Gérard MOULIN - Françoise ROUGE - Josette FICHEUX - Gérard MEYRIGNAC - Martine MAREINE - Laurent JALLIFFIER-VERNE- François NOUGIER - Danièle VIGLIANI - Auguste STRAZZABOSCHI - Sophie VALLA

Pouvoirs: Caroline DELAVENNE à Guy CHARRON - Stéphane SERRADURA à Jean-Charles TABITA - Valérie MOUTON à Gérard MEYRIGNAC - Damien ROCHE à Auguste STRAZZABOSCHI

Absents : Philippe BERNARD - Jean-Charles TABITA (pour le point XI uniquement)

Nombre de votants : 21 (20 pour le vote du point XI)

Secrétaire de séance : Guy CHARRON

ORDRE DU JOUR :

- I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2017
- II. COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
- III. DEMANDE DE SUBVENTION – CONTRAT DE RURALITE
- IV. DEMANDE DE SUBVENTION – DOTATION TERRITORIALE 2017
- V. PERMIS DE DEMOLIR – ANCIENS GARAGES RUE DES ECOLES
- VI. APPROBATION DES REDEVANCES COMMUNALES DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
- VII. ENFOUISSEMENT DES RESEAUX BT ET FT – AVENUE LEOPOLD FABRE
- VIII. CONVENTION D'OCCUPATION - TRAVAUX DE SECURISATION ET PROTECTION CONTRE LA CHUTE DE BLOCS DE LA RD 531
- IX. CONVENTION POUR LE FESTIVAL MARMOTTE HIGHLINE PROJECT 2017
- X. OFFICE DE TOURISME – AVENANT N°2 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC L'OFFICE DE TOURISME
- XI. RENOUVELLEMENT BAIL CHASSE
- XII. DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - RPCCS
- XIII. MODIFICATION DES INDEMNITES DE FONCTIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Au début de la séance du Conseil municipal, Monsieur le Maire demande à l'assemblée :

Le rajout des délibérations suivantes de l'ordre du jour :

- Demande de subvention – Contrat de ruralité
- Modification des indemnités de fonctions des conseillers municipaux

Le Conseil Municipal approuve ces modifications de l'ordre du jour.

I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2017

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le procès-verbal du 27 avril 2017.

Approbation à l'unanimité

II. COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Néant

III. DEMANDE DE SUBVENTION – CONTRAT DE RURALITE

Monsieur le Maire indique que la collectivité souhaite réaliser divers opérations d'investissement en 2017 dont :

- Réaménagement de la cuisine scolaire

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'approuver le plan de financement de 17 900,00 € prévisionnel de l'opération et de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre du contrat de ruralité au taux le plus élevé possible.

François NOUGIER demande si on connaît le nouvel attributaire du marché de restauration scolaire.

Monsieur le Maire répond que c'est en cours d'attribution et qu'on ne peut pas donner cette information à l'heure actuelle, le marché n'étant pas officiellement notifié.

François NOUGIER demande si le marché de restauration scolaire tenait compte des préconisations santé du PNR du Vercors.

Monsieur le Maire répond que des éléments ont été pris en compte mais pas l'intégralité de la démarche. Il s'agit d'une première étape.

Sophie VALLA précise que le marché prévoit 40 % d'aliments bio et 20% d'aliments en circuit local. Nous sommes dans une démarche de développement durable bien plus importante qu'avec le marché précédent. L'analyse des offres démontre qu'il y aura une meilleure qualité pour un prix légèrement inférieur.

Jean-Paul GOUTTENOIRE demande le nombre d'entreprises candidates et qui va assurer la formation des agents.

Monsieur le Maire indique que 4 entreprises ont répondu à l'appel d'offres et que la formation des agents sera assurée par l'entreprise attributaire. Une personne sera à disposition des communes les premières semaines pour orienter les équipes de restauration du plateau.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve les dispositions ci-dessus,

Autorise Monsieur à signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ces dossiers.

DELIBERATION TELETRANSMISE EN PREFECTURE LE 12JUN 2017

IV. DEMANDE DE SUBVENTION – DOTATION TERRITORIALE 2017

Monsieur le Maire indique que la collectivité souhaite réaliser divers opérations d'investissement en 2017 dont :

- Réaménagement de la cuisine scolaire

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération et de solliciter une subvention au Conseil Départemental de l'Isère au titre de la dotation territoriale 2017 au taux le plus élevé possible.

- Réaménagement de la cuisine scolaire

DEPENSES TRAVAUX	MONTANT H.T.	RECETTES	MONTANT HT	TAUX
Réaménagement de la cuisine scolaire	17 900,00	Conseil Départemental de l'Isère	5 380,00	30%
		Commune – autofinancement	12 520,00	70%
TOTAL	17 900,00	TOTAL	17 900,00	

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve les dispositions ci-dessus,

Autorise Monsieur à signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ces dossiers.

DELIBERATION TELETRANSMISE EN PREFECTURE LE 12JUN 2017

V. PERMIS DE DEMOLIR – ANCIENS GARAGES RUE DES ECOLES

Dans le cadre de l'aménagement de la rue des écoles, il est proposé au conseil municipal de détruire l'ancien bâtiment abritant des garages situé à coté de la parcelle cadastrée Ac 63. Ce bâtiment est aujourd'hui dans un état très vétuste et sa démolition facilitera le stationnement et / ou la manœuvre des véhicules

Jean-Paul GOUTTENOIRE demande ce que va devenir le dépôt de cartons actuellement dans les garages qui vont être démolis.

Monsieur le Maire indique qu'une réflexion est engagée pour reconstruire un chalet dédié à la récupération des cartons au même endroit.

Josette FICHEUX demande quand va intervenir la démolition.

Monsieur le Maire répond qu'elle aura lieu vraisemblablement à l'automne 2017.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE M. le Maire à solliciter l'avis du service départemental de l'architecture et du patrimoine de l'Isère concernant ce projet dans le périmètre soumis à l'architecte des bâtiments.

AUTORISE M. le Maire à déposer toutes les demandes d'urbanisme nécessaires à la démolition de ce bâtiment.

DELIBERATION TELETRANSMISE EN PREFECTURE LE 12JUN 2017

VI. APPROBATION DES REDEVANCES COMMUNALES DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que le 13 juin 2016, Il a signé deux conventions avec le cabinet Nicot pour le contrôle de l'assainissement non collectif existant et pour le contrôle des nouvelles installations d'assainissement non collectif sur la commune.

Le cabinet Nicot nous a informés que l'indice utilisé (frais divers : FD) dans ces conventions pour la révision des prix a été supprimé.

Il est donc nécessaire de passer un avenant pour chaque convention, modifiant les tarifs des contrôles pour l'année 2017.

De la même manière la redevance communale du service public d'assainissement non collectif voté au mois de novembre 2016 étant basé sur les tarifs des contrôles, elle doit être mise à jour en fonction des nouveaux tarifs.

Le détail de la redevance est précisé dans le tableau joint en annexe.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant n°1 relatif à la convention concernant le contrôle des installations d'assainissement autonome existantes.

AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant n°1 relatif à la convention concernant le contrôle des nouvelles installations d'assainissement autonome.

ADOpte les montants de la redevance de contrôle cités dans le tableau joint en annexe qui varient selon la nature des opérations de contrôle.

ADOpte le montant de 10€00 TTC pour la redevance communale à appliquer à chaque type de contrôle cité ci-dessus.

DECIDE d'autoriser M. le maire à facturer directement au propriétaire les frais relatifs au contrôle des assainissements non collectifs

DELIBERATION TELETRANSMISE EN PREFECTURE LE

VII. ENFOUISSEMENT DES RESEAUX BT ET FT – AVENUE LEOPOLD FABRE

Le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a commandé une étude de faisabilité auprès du SEDI concernant l'opération présentée dans le tableau ci-joint intitulée : Commune de Lans en Vercors - Affaire n°16.342.205 Enfouissement BT/FT avenue Léopold Fabre.

1. TRAVAUX SUR LE RESEAU D'ELECTRICITE

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

1 - Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 132.124 €

2 – Le montant total de financement externe serait de :	93.605 €
3 – Les Frais de maîtrise d'ouvrage (en fonctionnement), s'élèvent à :	1.700 €
4 – La contribution aux investissements s'élève à :	36.820 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux par le maître d'œuvre, il convient de :

- prendre acte du-projet et du plan de financement définitif
- prendre acte de la contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SE38.

Jean-Paul GOUTTENOIRE demande quand vont avoir lieu les travaux.

Maurice ACHARD-PICARD répond qu'ils devraient intervenir à l'automne 2017.

Le conseil municipal, ayant entendu cet exposé, à l'unanimité,

1 – PREND ACTE du projet de travaux et du plan de financement de l'opération à savoir :

Prix de revient prévisionnel :	132 124 €
Financements externes :	93.605 €
Contribution prévisionnelle globale :	38.519 €

2- PREND ACTE de la contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage d'un montant de :
1.700,00 €

3- PREND ACTE de la contribution aux investissements qui sera établie par le SEDI à partir décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de **36.820€**.

4- Le paiement sera en 3 versements (acompte de 30% - acompte de 50% puis solde) en fonction de l'avancée du chantier et du service fait.

5- AUTORISE M. le maire à inscrire les crédits nécessaires au BP 2017 pour le paiement des frais de maîtrise d'ouvrage et à inscrire au BP 2018 les crédits nécessaires pour la contribution aux investissements.

DELIBERATION TELETRANSMISE EN PREFECTURE LE 12JUN 2017

VIII. CONVENTION D'OCCUPATION - TRAVAUX DE SECURISATION ET PROTECTION CONTRE LA CHUTE DE BLOCS DE LA RD 531

Le Maire rappelle à l'assemblée que le département de l'Isère envisage de couper la RD 531 au niveau des Gorges d'Engins et du Furon sur la commune de Lans en Vercors pour effectuer des travaux de sécurisation et de protection contre la chute de blocs. Ces travaux concernent les parcelles cadastrées A 174 et A 187 appartenant au domaine privé de la commune.

C'est pourquoi, il est nécessaire de passer une convention d'occupation pour définir les modalités de mise en œuvre de ces travaux.

La convention autorise le Département et les entreprises chargées des travaux, à titre gracieux, à partir du 21 aout 2017 et jusqu'à la fin du chantier prévue en 2018 :

- à accéder sur notre propriété (A 174 et A 187),
- à poser des écrans de filets pare-blocs et tout accessoire nécessaire à la leur mise en place et
- à procéder au débroussaillage et à l'abattage des arbres nécessaires à l'opération de sécurisation.

D'autre part, il est nécessaire de préciser que les ouvrages réalisés appartiendront au Département et seront sous sa responsabilité et que la durée de la convention est de 30 ans.

Il est donc nécessaire d'autoriser le Département ou l'entreprise mandatée par ses soins :

- à pénétrer sur les parcelles citées ci-dessus périodiquement pour le contrôle des dispositifs et
- l'entretien des ouvrages pendant toute la durée de la convention.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer la convention d'occupation relative aux travaux de sécurisation et de protection contre les risques de chutes de Blocs de la RD 531 du Pr 41+750 au Pr43+600 sur la commune de LANS EN VERCORS.

DELIBERATION TELETRANSMISE EN PREFECTURE LE 12JUN 2017

IX. CONVENTION POUR LE FESTIVAL MARMOTTE HIGHLINE PROJECT 2017

Le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal le projet du festival « Marmotte highline Project », qui se déroulera du 6 au 9 juillet 2017, sur la commune. Ce festival a pour but de promouvoir l'activité high line et de la canaliser pour limiter les pratiques sauvages.

Des démonstrations et initiations sont programmées sur le village en lien avec l'office du tourisme.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'approuver une convention avec l'association « c'est slack ..er bon » pour l'organisation de ce festival. Cette convention ne prévoit aucun versement de subvention.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal,

approuve la convention ci-jointe et autorise le Maire à la signer ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

DELIBERATION TELETRANSMISE EN PREFECTURE LE 12JUN 2017

X. OFFICE DE TOURISME – AVENANT N°2 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC L'OFFICE DE TOURISME

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les précisions concernant le versement d'une subvention exceptionnelle supplémentaire à l'office du tourisme, pour l'organisation de la fête de la musique 2017, soit un montant total de 3 000 €. Celle-ci sera intégrée dans la convention d'objectifs et de financement conclue entre la mairie et cette association.

Cette décision nécessite la rédaction d'un avenant n°2 à la convention d'objectifs et de financement.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal,

Approuve l'avenant n°2 de la convention financière et d'objectifs avec l'Office du Tourisme, Autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

DELIBERATION TELETRANSMISE EN PREFECTURE LE 12JUN 2017

XI. RENOUELEMENT BAIL CHASSE

Jean-Charles TABITA s'est retiré de la séance et n'a pas pris part au vote.

Depuis 1956, l'Association Communale de Chasse Agréé (ACCA) de Lans en Vercors bénéficie d'un bail de chasse pour l'ensemble des terrains communaux soumis ou non soumis au régime forestier.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de Lans en Vercors d'approuver le renouvellement de la convention, pour une durée de 15 ans à compter du 1er juillet 2017, selon le projet ci-joint.

Monsieur le Maire demande des modifications sur la convention :

- *Rajout d'une clause de revoyure à mi-convention pour faire le point,*
- *Que la commune soit invitée à l'AG de l'ACCA et qu'elle l'associe aux demandes de plan de chasse,*
- *Que l'ACCA prenne en considération l'aménagement forestier et l'équilibre agro-sylvo-cynégétique,*
- *Que l'exercice du droit de chasse sera interdit sur l'ensemble des parcelles situées sur le domaine skiable de la Commune (alpin et nordique), pendant toute la période d'ouverture de la station (liste des parcelles jointes en annexe), sauf en cas de dégâts importants ou de dangers potentiels et en concertation avec la commune.*

Monsieur Jean-Paul GOUTTENOIRE demande si l'idée d'écomusée qui avait été une contrepartie du permis de construire pour le local chasse est toujours d'actualité.

Maurice ACHARD-PICARD répond que c'est toujours d'actualité, les enfants des écoles ont déjà visité le local. Celui-ci s'aménage au fur et à mesure. D'autres projets sont en cours de développement dont des journées portes ouvertes.

Josette FICHEUX demande pourquoi on retient une période de 15 ans.

Il est répondu que cela permet de prévoir une gestion à plus long terme et de prendre en considération l'aménagement forestier et l'équilibre agro-sylvo-cynégétique. A titre d'exemple, les plans de gestion de la forêt ont une durée de 15 ans.

Sophie VALLA demande que la clause de reconduction soit mieux précisée.

Monsieur le Maire répond qu'il sera bien spécifié que la reconduction de la convention est bien expresse et non tacite.

Jean-Paul GOUTTENOIRE demande si l'on peut mettre une clause de réindexation du loyer.

Monsieur le Maire répond qu'on utilisera l'indice de fermage pour l'indexation annuelle du loyer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Approuve le renouvellement du bail de chasse au bénéfice de l'Association communale de chasse agréée et autorise le Maire à la signer.

DELIBERATION TELETRANSMISE EN PREFECTURE LE 12JUN 2017

XII. DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - RPCCS

Le Maire rappelle la délibération n°46/2015 du 26 mars 2015, désignant les membres du Conseil d'Administration de la régie personnalisée centre culturel et sportif.

Il indique que Monsieur Stéphane SERRADURA a démissionné de sa fonction d'administrateur et qu'il convient de désigner un nouveau membre.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal,

- Désigne le représentant du CA suivant :

Prénom	Nom	qualité
Danièle	VIGILIANI	Conseillère Municipale

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à la majorité, 20 voix pour et 1 abstention (Stéphane SERRADURA (pouvoir)), adopte les dispositions ci-dessus.

DELIBERATION TELETRANSMISE EN PREFECTURE LE 12JUN 2017

XIII. MODIFICATION DES INDEMNITES DE FONCTIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée ses délibérations relatives aux indemnités des conseillers municipaux.

Le Maire expose au Conseil municipal que Monsieur Stéphane SERRADURA, Conseiller Municipal, renonce à percevoir ses indemnités à compter du 8 juin 2017.

Le nombre total des Conseillers Municipaux (Maire + Conseillers Municipaux) indemnisés à cette date est donc ramené à 19.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide :

Article 1 :

A compter du 8 juin 2017, l'indemnité de fonction perçue par Monsieur Stéphane SERRADURA est supprimée.

Article 2 :

Le tableau individuel est modifié à compter du 8 juin 2017. Voir annexe 1.

DELIBERATION TELETRANSMISE EN PREFECTURE LE 12JUN 2017

Avant de terminer cette séance du Conseil Municipal, Monsieur le Maire aimerait que l'ensemble de l'Assemblée ait une pensée pour Nicole FONFREDE, employée de la commune, décédée subitement alors qu'elle allait faire valoir ses droits à la retraite dans un mois. C'était un des piliers de la mairie où elle a travaillé pendant 42 ans. Monsieur le Maire voulait également que l'on ait une pensée pour toutes les personnes décédées ou blessées lors des derniers attentats survenus au Royaume-Uni. Monsieur le Maire invite l'ensemble des personnes présentes dans la salle à se lever pour respecter une minute de silence.

Le Secrétaire de séance
Guy CHARRON

